

DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT

Seine et Oise

Fontaine

DÉNOMBREMENT DE 1946.

CANTON

Mantes

LISTE NOMINATIVE

DES HABITANTS DE LA COMMUNE de Freinecourt

La liste nominative des habitants de la commune doit comprendre tous les habitants qui résident habituellement dans la commune, c'est-à-dire qui habitent le plus ordinairement, qu'ils soient ou non présents au moment du recensement.

Il y a donc lieu d'y inscrire tous les individus, quel que soit leur âge, leur sexe ou leur condition, qui ont dans la commune un établissement permanent, une habitation personnelle ou de famille; et il n'y a pas lieu de distinguer s'ils y sont anciennement ou nouvellement établis, s'ils sont Français ou étrangers.

La liste nominative sera établie à l'aide des feuilles de ménage, qui donnent : 1° dans la première section, les habitants résidents, présents dans la commune au moment du recensement; 2° dans la deuxième section, les habitants qui résident habituellement dans la commune, mais qui en sont momentanément absents.

Il ne faudra pas transcrire sur la liste nominative les noms portés dans la troisième section de la feuille de ménage (hôtes de passage), puisqu'ils se rapportent à des personnes qui ne résident pas dans la commune.

Il n'y faudra pas non plus inscrire les noms des individus qui appartiennent aux catégories de population comptées à part conformément à l'article 2 du décret du 22 septembre 1945 (militaires, marins, détenus, élèves internes, etc.); ces individus figureront seulement *numériquement* dans le cadre spécial qui termine la liste nominative (cadre B, dernière page de la feuille de tête).

Les ouvriers domiciliés dans la commune qui travaillent momentanément au dehors;

Les malades résidant habituellement dans la commune et qui sont momentanément dans un hôpital, un sanatorium, un préventorium ou une maison de santé;

Les élèves externes des établissements d'instruction publics et privés si leurs parents ou tuteurs résident dans la commune

ON NE DOIT PAS INSCRIRE SUR LA LISTE NOMINATIVE, QUOIQUE PRÉSENTS :

Les hôtes de passage;

Les militaires et marins casernés dans la commune (à l'exception des officiers et sous-officiers qui ne sont pas logés avec la troupe, et des gendarmes);

Les personnes en traitement dans les sanatoriums et préventoriums antituberculeux, dans les asiles nationaux de convalescents et de convalescentes et ne résidant pas habituellement dans la commune;

Les détenus dans les maisons centrales de force et de correction, les maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles, les maisons d'arrêt, de justice et de correction;

Les vieillards, les indigents, les infirmes et les aliénés, recueillis dans les dépôts de mendicité, les asiles et les hospices;

Les élèves internes des établissements d'instruction publics et privés, lycées, collèges communaux, écoles normales primaires, écoles spéciales, séminaires, maisons d'éducation et écoles publiques ou privées avec pensionnaires;

Les membres des communautés religieuses (à l'exception de ceux qui sont détachés d'une manière permanente au service des hospices ou des écoles dans la commune);

Les ouvriers étrangers à la commune occupés aux chantiers temporaires de travaux publics;

Les personnes exerçant des professions ambulantes;

Les marins des canaux et des rivières qui n'ont d'autre habitation que leur bateau, et généralement tous les individus qui ne sont dans la commune qu'en passant et avec l'intention de retourner à leur résidence habituelle.

Les militaires en permission dans la commune, même si celle-ci est leur lieu de résidence habituelle en tant que civils.

ON DOIT INSCRIRE SUR LA LISTE NOMINATIVE, ALORS MÊME QU'ILS N'AURAIENT PAS DE DOMICILE À EUX PROPRE OU QU'ILS SERAIENT MOMENTANÉMENT ABSENTS :

Les officiers et sous-officiers qui ne sont pas logés avec la troupe dans les casernes ou quartiers, ainsi que les employés attachés aux établissements militaires;

Les gendarmes; les préposés des douanes;

Le personnel fixe des établissements désignés dans l'article 2 du décret du 22 septembre 1945, tels que directeurs, économes, surveillants, professeurs, employés, gardiens, concierges, gens de service;

Les membres des congrégations religieuses attachés à demeure à des établissements hospitaliers ou d'instruction dans la commune;

EXPLICATION SUR LE MODE DE FORMATION DE LA LISTE NOMINATIVE.

Chaque case ne portera qu'une seule inscription, de telle sorte que chaque page renferme cinquante noms, *ni plus, ni moins*, sauf la dernière. Les noms devront être lisiblement écrits.

Colonnes 1 et 2. — Les noms des quartiers, sections, villages, hameaux ou rues seront écrits de manière à se trouver en regard des noms des individus qui sont les habitants de chacune de ces parties de la commune. On doit, en général, commencer le dénombrement par la partie centrale ou principale, le chef-lieu ou le bourg; de là on passera aux dépendances principales, puis aux habitations éparses. Dans les villes, on procédera par rues, quartiers, faubourgs, dans l'ordre alphabétique des rues.

Colonnes 3, 4 et 5. — On procédera par maison; dans chaque maison, par ménage. Chaque maison sera inscrite sous le numéro qui lui est propre dans sa rue; il sera commun à tous les ménages qu'elle renferme. Sur cette liste, chaque ménage sera affecté d'un numéro d'ordre qui sera 1 pour le premier ménage inscrit, 2 pour le second et ainsi de suite, sans égard au numéro de la maison, de sorte que le numéro d'ordre du dernier ménage porté sur la liste indiquera le nombre total des ménages inscrits. On procédera de même pour les individus. On ouvrira devant chaque numéro de ménage une accolade assez grande pour comprendre tous les individus de ce ménage.

Colonnes 6 et 7. — On inscrira d'abord le chef de ménage, homme ou femme, puis la femme du chef, puis ses enfants, s'il en a; puis les ascendants, parents ou alliés faisant partie du ménage; enfin, les domestiques, les employés et les ouvriers qui vivent en commun avec la famille.

Colonne 8. — On fera connaître dans cette colonne la situation de chaque individu par rapport au ménage dont il fait partie, c'est-à-dire qu'on indiquera s'il en est le chef ou l'un des membres, s'il y appartient en qualité de parent ou d'allié, ou seulement comme employé ou domestique à gages.

DESIGNATION		NUMÉRO		NOM DE FAMILLE.	PRÉNOM SURNOM.	PARENTÉ avec LE CHEF DE MÉNAGE ou situation dans le ménage.	ANNÉE de NAIN- RANGE.	NATIONALITÉ.	PROFESSION.
des QUARTIERS, village ou hameaux.	des RUES dans les villes.	de LA MAISON dans la rue (+).	D'ORDRE du ménage.						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Village			1	Bondiauc	Camille	époux	1886	français	marchand fermet
			2	Bondiauc	Ignace	épouse	1891	d°	commerçant
			3	Bondiauc	Yvonne	fil	1914	d°	marchand. fermet
			4	Bondiauc	Elise	mère	1864	d°	fermet
			5	Kopars	Yvonne		1869	d°	néant
			6	Kacypa	Stanislava	chef	1820	polonoise	néant
			7	Kacypa	Joseph	fil	1915	d°	ouvrier agricole
			8	Kacypa	Thadée	d°	1923	français	d°
			9	Kacypa	Edouard	d°	1926	polonoise	d°
			10	Kacypa	Kaymond	d°	1930	d°	d°
			11	Kacypa	Marie	d°	1932	d°	néant
			12	Kacypa	Henriette	fil	1934	d°	d°
			13	May	Marie		1886	française	d°
			14	Léon	Jean	époux	1880	d°	ouvrier agricole
			15	Léon	Marie	épouse	1885	d°	néant
			16	Léon	Bernard	fil	1921	d°	ouvrier agricole
			17	Léon	Roger	fil	1922	d°	d°
			18	Léon	François	petit-fils	1923	d°	néant
			19	Léon	Marcel	petit-fils	1929	d°	d°
			20	Joussseau	Jules	époux	1889	d°	aide comptable
			21	Joussseau	Blotilde	épouse	1892	d°	néant
			22	Joussseau	Raymond	fil	1914	d°	comptable
			23	Joussseau	Paullette	fil	1920	d°	néant
			24	Joussseau	Bernard	petit-fils	1915	d°	d°
			25	Leuret	Yvonne	petite-fille	1912	d°	secrétaire
			26	Louturier	Alphonse	époux	1885	d°	cultivateur
			27	Louturier	Pauline	épouse	1886	d°	néant
			28	Leuret	Edouard	époux	1882	d°	gardiennage
			29	Leuret	Yvonne	épouse	1885	d°	néant
			30	Lourdain	Yvonne	mère	1899	d°	ouvrier agricole
			31	Lourdain	Michel	fil	1929	d°	d°
			32	Magendick	François	époux	1910	polonoise	d°
			33	Magendick	Ernest	époux	1912	polonoise	d°
			34	Leuret	Madeline	épouse	1908	française	ouvrier agricole
			35	Leuret	Marcelle	épouse	1911	d°	néant
			36	Leuret	Charlier	fil	1931	d°	d°
			37	Leuret	Yvonne	fil	1933	d°	d°
			38	Leuret	Elisabeth	fil	1935	d°	d°
			39	Leuret	Audré	fil	1937	d°	d°
			40	Foucart	Paul	époux	1881	d°	marchand
			41	Foucart	Charlette	épouse	1886	d°	d°
			42	Louturier	Hubertine	d°	1892	d°	cultivateur
			43	Lourdain	Adrienne	petit-fils	1925	d°	d°
			44	Leuret	Paul	époux	1899	d°	commerçant
			45	Leuret	Ernestine	épouse	1884	d°	d°
			46	Leuret	Marie	épouse	1898	d°	ouvrier agricole
			47	Leuret	Marguerite	épouse	1900	d°	néant
			48	Leuret	Michel	d°	1902	d°	ouvrier agricole
			49	Leuret	Marie	fil	1931	d°	néant
			50	Leuret	Ernest	époux	1901	d°	marchand

(1) Dans le relevé du nombre de maisons portées sur cette page, on ne comprendra pas les immeubles hébergant des catégories de population comptées à part, ni dans ces immeubles comprennent également des personnes appartenant à la population municipale (personnel fixe) et qui ont été, par conséquent, mentionnés sur cette page. Les immeubles à population comptée à part seront portés numériquement dans la colonne « maisons » du cadre B de la dernière page de cette liste pour autant d'unités qu'on trouvera de bordereaux de maison renfermant des feuilles récapitulatives (mod. n° 3) et des bulletins individuels de population comptée à part.

DÉSIGNATION		NUMERO			ROM	PRÉNOM	PARENTE	ANNÉE	NATIONALITE.	PROFESSION.
des QUARTIERS, villages ou hameaux.	des rues dans les villes.	de la MAISON dans la rue (1).	D'ORDRE du ménage.	D'ORDRE de l'individu.	DE FAMILLE.	SUJET.	LE CHEF DE MÉNAGE ou situation dans le ménage.	de l'ANÉE.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Village				51	Le Ker	Jos	épouse	1874	française	néant
				52	Le Ker	Simone	filles	1880	française	néant
				53	Maillet	Yvonne	mariée	1875	d°	néant
				54	Maillet	Roger	époux	1872	d°	cultivateur
				55	Maillet	Blanche	épouse	1872	d°	d°
				56	Roussel	Yvonne		1878	d°	institutrice
				57	Stebarski	Marcel	époux	1894	polonaise	ouvrier agricole
				58	Stebarski	Stana	épouse	1891	d°	d°
				59	Stebarski	Guise	filles	1876	polonaise	néant
				60	Stebarski	Julienne	filles	1881	d°	néant
				61	Stebarski	Henri	filles	1886	d°	néant
				62	Stebarski	Antoine	époux	1895	d°	ouvrier agricole
				63	Stebarski	Antoinette	épouse	1895	d°	d°
				64	Stebarski	François	époux	1899	française	ouvrier agricole
				65	Stebarski	Angèle	épouse	1892	d°	d°
				66	Stebarski	Marie	filles	1885	d°	néant
				67	Stebarski	Guillaume	filles	1889	d°	d°
				68	Maillet	Lucien	époux	1891	d°	cultivateur
				69	Maillet	Yvonne	épouse	1891	d°	d°
				70	Maillet	Madeline	épouse	1891	d°	d°
				71	Maillet	Yvette	domestique	1898	d°	domestique
				72	Trochu	Henri	employé	1876	d°	ouvrier agricole
				73	Trochu	Lucienne	épouse	1878	d°	ouvrier agricole
				74	Trochu	Germaine	épouse	1878	d°	néant
				75	Trochu	Yvonne	filles	1889	d°	néant
				76	Trochu	Armandette	filles	1892	d°	néant
				77	Trochu	Marcelle		1896	d°	institutrice
				78	Trochu	Henri	époux	1894	d°	ouvrier
				79	Trochu	Lucienne	épouse	1892	d°	institutrice
				80	Trochu	Anne Marie	filles	1845	d°	néant
				81	Trochu	Marquise	filles	1845	d°	d°
				82	Trochu	Henri	époux	1892	d°	ouvrier
				83	Trochu	Requie	épouse	1899	d°	néant
				84	Trochu	Julie	filles	1894	d°	néant
				85	Trochu	Lucienne	épouse	1896	d°	ouvrier
				86	Trochu	Yvonne	épouse	1894	d°	d°
				87	Trochu	Yvonne	filles	1897	d°	néant
				88	Trochu	Marie	mère	1886	d°	d°
				89	Trochu	Henri	époux	1885	d°	retiré
				90	Trochu	Blaise	époux	1892	d°	ouvrier agricole
				91	Trochu	Blanche	filles	1890	d°	néant
				92	Trochu	Arthur	époux	1891	d°	ouvrier agricole
				93	Trochu	Marie	épouse	1898	d°	néant
				94	Trochu	Nicolas	petit fils	1894	d°	néant
				95	Trochu	Henri	époux	1893	d°	cultivateur
				96	Trochu	Yvonne	épouse	1894	d°	d°
				97	Trochu	Gilberte	filles	1897	d°	néant
				98	Trochu	Blanche	filles	1897	d°	d°
				99	Trochu	Henri	filles	1899	d°	d°
				100	Trochu	Daniel	filles	1891	d°	d°

(1) Dans le même nombre de maisons portées sur cette page, on ne comprend pas les immeubles appartenant à la population comptée à part, ni les immeubles appartenant également à des personnes appartenant à la population municipale (personnel) et qui ont été inscrits sur cette page. Les immeubles à population comptée à part sont portés numériquement dans la colonne « maisons du cadre B » de la dernière page de cette liste pour autant d'unités qu'on trouvera de bordereaux de maison renfermant des familles réciprocitatives (mod. n° 3) et des bulletins individuels de population comptée à part.

DESIGNATION		NUMÉRO			NOM	PRÉNOM	PARENTE	ANNÉE	NATIONALITÉ.	PROFESSION.
des QUARTIERS, villages ou hameaux.	des rues dans les villes.	de LA MAISON dans la rue (1).	D'ORDRE du ménage.	D'ORDRE de l'individu.	DE FAMILLE.	ONCLE.	de LE CHEF de MÉNAGE ou de l'ÉPIUSE dans le ménage.	de NAISSANCE.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
				101	Liguereux	Mirille	filie	1865	leopoldoise	néant
				102	Leclercq	Emile	ouvin	1881	leopoldoise	ouvrier agricole
32				103	Brauwallet	Paul	époux	1893	française	cultivateur
				104	Brauwallet	Germaine	épouse	1893	d°	d°
				105	Brauwallet	Jean	filis	1920	d°	d°
				106	Brauwallet	Genevieve	filie	1932	d°	néant
33				107	Chenevaux	Denise		1879	d°	néant
				108	Chenevaux	Delphine	petite filie	1911	d°	néant
34				109	Duis	Heloise		1872	d°	néant
35				110	Belchis	Martin	époux	1905	d°	terrolier
				111	Belchis	Marcelle	épouse	1912	d°	néant
				112	Belchis	Paul	filis	1902	d°	d°
				113	Belchis	Henri	filis	1905	d°	d°
				114	Belchis	Paul	filis	1906	d°	d°
				115	Belchis	Denise	filie	1934	d°	d°
36				116	Delapoux	Renée	épouse	1915	italienne	professeur de musique
				117	Delapoux	Martin	filis	1929	d°	néant
				118	Delapoux	Lucie	filie	1911	d°	d°
				119	Delapoux	Daniel	filis	1913	d°	d°
				120	Delapoux	Raymonde	filie	1915	d°	d°
				121	Brebot	Hubert	époux	1918	française	d°
37				122	Foucart	Roger		1912	d°	chauffeur
38				123	Duraud	Maurice	époux	1891	d°	apiculteur
				124	Duraud	Yvonne	épouse	1891	d°	néant
				125	Duraud	Georges	filis	1919	d°	ouvrier
				126	Duraud	Paul	filis	1936	d°	ouvrier agricole
39				127	Boz	Delille	époux	1891	d°	cultivateur
				128	Boz	Mathie	épouse	1886	d°	d°
				129	Boz	Maurice	filis	1908	d°	d°
				130	Habbes	Albert	domestique	1906	d°	ouvrier agricole
				131	Foucart	Georges	domestique	1892	d°	d°
40				132	Dicot	Genevieve		1894	d°	terrolière
41				133	Flouvin	Paul	époux	1867	d°	berger
				134	Flouvin	Antoine	épouse	1872	d°	modet
42				135	Langlois	Genevieve		1872	d°	d°
43				136	Marcel	François	époux	1874	d°	retroilé
				137	Marcel	Amanda	épouse	1876	d°	néant
44				138	Vion	Fernand	époux	1893	d°	ouvrier agricole
				139	Vion	Marie	épouse	1920	d°	néant
				140	Vion	Delotte	filie	1920	d°	domestique
				141	Vion	Maurice	filis	1921	d°	ouvrier agricole
				142	Vion	Marquedue	filie	1936	d°	néant
45				143	Grand'homme	Adrien	époux	1890	d°	terrolier
				144	Grand'homme	Genevieve	épouse	1895	d°	néant
				145	Grand'homme	Emilie	filie	1920	d°	néant
46				146	Maugon	Robert	époux	1900	d°	charbon
				147	Maugon	Lucie	épouse	1886	d°	néant
				148	Maugon	Simone	filie	1935	d°	néant
47				149	Vion	Albert		1873	d°	journalier
48				150	Mallet	Henri	époux	1885	d°	lucifera

(1) Dans le relevé du nombre de maisons portées sur cette page, on ne comprend pas les immeubles appartenant aux catégories de population comptées « part », mais si ces immeubles comprennent également des personnes appartenant à la population municipale (personnel fixe) et qui en ont été, de ce fait, inscrites sur cette page. Les immeubles « population comptée « part » sont portés numériquement dans la colonne « maisons » du cadre B de la dernière page de cette liste pour autant d'unités qu'on trouvera de bordereaux de maison renfermant des feuilles recapitulatives (mod. n° 5) et de bulletins individuels de population comptée « part ».

DÉSIGNATION		NUMÉRO			NOM DE FAMILLE.	PRÉNOM DUEL.	PARENTE AVEC LE CHEF DE MÉNAGE OU SITUATION dans le ménage.	ANNÉE de NAISSANCE.	NATIONALITÉ.	PROFESSION.
des QUARTIERS, villages ou hameaux.	des rues dans les villes.	de LA MAISON dans la rue (1).	DONNÉ du ménage.	DONNÉ de l'individu.						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
				151	Kallot	Louise	épouse	1888	français	néant
				152	Simon	Edmond	petit-fils	1878	d°	apprenti
			49	153	Bellion	Marcel	époux	1887	d°	ouvrier
				154	Bellion	Charlotte	épouse	1877	d°	néant
				155	Bellion	Jean	fil	1887	d°	patibier
				156	Bellion	Jeanine	fil	1883	d°	néant
				157	Bertolotti	Marine	épouse	1883	d°	radio-électricien
				158	Bertolotti	Rudolf	petit-fils	1881	d°	néant
				159	Bertolotti	Elvete	petite-fille	1883	d°	néant
			50	160	Grasset	Paul Arthur		1872	d°	ouvrier agricole
				161	Bequenez	Josephine	mère	1885	d°	néant
				162	Grillet	Paul	fil	1885	d°	ouvrier agricole
			51	163	Bequenez	Jules		1887	d°	d°
				164	Daupht	Roberte		1881	d°	néant
			52	165	Monmichel	Antoinette	époux	1880	d°	cultivateur
				166	Monmichel	Berthe	épouse	1889	d°	d°
				167	Monmichel	Jeanne	fil	1888	d°	d°
			53	168	Ullatte	Auguste		1880	d°	agent payeur C.
				169	Bernard	Edouard	mère	1869	d°	néant
			54	170	Guilbert	Georges	époux	1870	d°	ouvrier agricole
				171	Guilbert	Marie	épouse	1892	d°	néant
				172	Guilbert	Georgette	fil	1881	d°	ouvrier
				173	Guilbert	Roger	fil	1883	d°	musicien
				174	Guilbert	Blaise	fil	1884	d°	contiseur
				175	Guilbert	Juliet	fil	1881	d°	néant
				176	Guilbert	Elvete	fil	1870	d°	apprenti menuisier
				177	Guilbert	Jacques	petit-fils	1881	d°	néant
			55	178	Kallot	Alexandre	époux	1874	d°	charpentier
				179	Kallot	Yvonne	épouse	1881	d°	néant
				180	Kallot	Odette	fil	1884	d°	d°
				181	Kallot	Georges	fil	1889	d°	d°
				182	Kallot	Jean Paul	fil	1884	d°	d°
			56	183	Legrand	Marie		1880	d°	cultivateur
				184	Legrand	Jeanne	fil	1889	d°	d°
				185	Legrand	Georgette	fil	1885	d°	d°
				186	Legrand	Marie Thérèse	petite-fille	1884	d°	néant
			57	187	Mucha	Stanislas	époux	1878	polonois	ouvrier agricole
				188	Mucha	Marie	épouse	1878	d°	d°
				189	Mucha	Jean	fil	1887	d°	d°
				190	Mucha	Julia	fil	1888	d°	d°
				191	Mucha	Genevieve	fil	1885	d°	néant
			58	192	Heiss	Jean		1882	italien	travailleur
				193	Heiss	Marcelle	épouse	1882	français	néant
			59	194	Daras	Marthe Louis	époux	1885	d°	ouvrier menuisier
				195	Daras	Helene	épouse	1882	d°	néant
				196	Daras	Marqueline	fil	1881	d°	d°
			60	197	Legrand	Armandine		1880	d°	néant
				198	Legrand	Marcelle	fil	1884	d°	ouvrier de bois
				199	Legrand	Emile	fil	1889	d°	ouvrier agricole
			51	200	Moulin	Jules	époux	1881	d°	agent des P.T.T.

(1) Dans le relevé du nombre de maisons portées sur cette page, on ne comprendra pas les immeubles libérés par des catégories de population comptées à part, ainsi qu'en immeubles comprenant plusieurs personnes appartenant à la population municipale (personnel fixe) et qui ont été, de ce fait, inscrites sur cette page. Les immeubles à population comptée à part seront portés numériquement dans la colonne « maisons du cadre B de la dernière page de cette liste pour autant d'unités qu'on trouvera de bordereaux de maison renfermant des feuillets récapitulatifs (mod. n° 3) et des bulletins individuels de populations comptées à part.

RÉCAPITULATION.

A. — TABLEAU RÉCAPITULATIF de la population inscrite sur la liste nominative et répartition de cette population en population agglomérée et population éparse.

QUARTIERS, VILLAGES, HAMEAUX, sections ou rues.	NOMBRE				
	de maisons	de ménages	de personnes	de français	de étrangers
1 ^{er} Quartiers, sections ou rues formant l'agglomération du chef-lieu. <i>Village</i>	58	51	164	143	21
I. TOTAL de la population agglomérée au chef-lieu.	58	51	164	143	21
2 ^{es} Sections, villages, hameaux, fermes et habitations en dehors de l'agglomération du chef-lieu, formant la population dite éparse. <i>Hameau de Antinout</i>	14	11	39	33	6
II. TOTAL de la population éparse.	14	11	39	33	6
Report de la population agglomérée au chef-lieu (I).	58	51	164	143	21
III. TOTAL de la population (-I+II) inscrite sur la liste nominative (Population municipale).	71	62	203	176	27

B. — TABLEAU RÉCAPITULATIF des populations comptées à part en exécution de l'article 2 du décret du 22 septembre 1945

CATÉGORIES DE POPULATION.	NOMBRE DE				
	MÉNAGES	PERSONNES	FRANÇAIS	ÉTRANGERS	TOTAL
Militaires, marins des armées de terre, de mer et de l'air logés dans les casernes et quartiers.....					
Personnes en traitement :					
Dans les sanatoriums et préventoriaux antituberculeux.....					
Dans les asiles nationaux de convalescents et de convalescentes.....					
Détenus dans les :					
Maisons centrales de force et de correction.....					
Maisons d'éducation correctionnelle.....					
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.....					
Dépôts de mendicité.....					
Individus recueillis dans les :					
Hôpitaux psychiatriques (Asiles d'aliénés).....					
Hospices.....					
Lycées, collèges communaux et écoles normales primaires.....					
Écoles spéciales.....					
Séminaires.....					
Maisons d'éducation et écoles avec pensionnat.....					
Membres des communautés religieuses, à l'exception de ceux qui sont détachés au service des hospices ou des écoles.....					
Ouvriers étrangers à la commune occupés aux chantiers temporaires de travaux publics.....					
IV. TOTAL de la population comptée à part.					

(a) On portera dans cette colonne le nombre de bordereaux de maison renfermant des bulletins de la population comptée à part. On s'assurera que ces numéros n'ont pas été comptés (par erreur) dans la colonne « maisons du cadre A » et inversement, on écrira le nombre des maisons inscrites au cadre A.
(b) Inscrire le nombre de feuilles de titre des feuilles récapitulatives (Mod. n° 3).

C. — RÉCAPITULATION GÉNÉRALE de la population de la commune.

	INDIVIDUS	FRANÇAIS	ÉTRANGERS
Population agglomérée au chef-lieu (Total I).....	164	143	21
Population éparse (Total II).....	39	33	6
Population municipale (Total III = I + II).....	203	176	27
Population comptée à part (Total IV).....	—	—	—
TOTAL GÉNÉRAL de la population de la commune (III + IV).	203	176	27
Dont :			
présents le jour du recensement (1).....	201	174	27
absents le jour du recensement (2).....	2	2	—
(Vérifier : Présents + Absents = TOTAL GÉNÉRAL.)			

(1) Total des personnes inscrites à la section 1 de la feuille de ménage et à la section 1 (Présents) de la feuille récapitulative tenant lieu de feuille de ménage mod. n° 3.
(2) Total des personnes inscrites à la section 2 de la feuille de ménage et à la section 2 (Absents) de la feuille récapitulative tenant lieu de feuille de ménage mod. n° 3.

A. *Frenecourt*, le 15 avril 1946.

Le Maire,

Frenecourt

[1] Dans le relevé du nombre des maisons portées sur cette page, on ne comprend pas les hameaux hébergeant des catégories de population comptées à part, ainsi que ces immeubles comprenant également des personnes appartenant à la population municipale (personnel des us qui ont été, de ce fait, inscrites sur cette page, les immeubles à population comptée à part seront portés numériquement dans la colonne « maisons » du cadre B et contre pour autant d'unités qu'on trouvera de bordereaux de maison renfermant des feuilles récapitulatives (mod. n° 3) et des bulletins individuels de population comptées à part.

Cachet de la Mairie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECENSEMENT DE 1954

**FEUILLE RÉCAPITATIVE
DE LA POPULATION DE LA COMMUNE**
(Modèle 8)

N° de code de la Commune: 71821514
 Département: Seine et Oise
 Arrondissement: Poitevin
 Canton: Marnes
 Commune: Fremécourt

A établir par le Maire en trois exemplaires :

- Un exemplaire à conserver par la Commune,
 - Un exemplaire à adresser au Préfet à titre de proposition de la population légale de la Commune,
 - Un exemplaire à adresser au Directeur régional de l'I. N. S. E. E. avec les documents du recensement.
- Les deux derniers exemplaires devront être expédiés avant le 1^{er} juillet 1954.

Voir à l'intérieur les explications sur la façon de remplir le présent imprimé.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE POUR LA COMMUNE

Reproduire ci-dessous les totaux obtenus dans les tableaux A et B ci-après :

DÉSIGNATION		NOMBRES
Population municipale.	Population agglomérée au chef-lieu	J <u>141</u>
	Population «éparse» (non agglomérée au chef-lieu)	K <u>42</u>
	TOTAL de la population municipale	L <u>183</u>
Population comptée à part	M	
POPULATION LÉGALE TOTALE		N <u>183</u>
Nombre de bulletins individuels effectivement recueillis		O <u>190</u>
Répartition de la population légale totale.	Étrangers	P <u>4</u>
	Français	Q <u>176</u>
Nombre de logements d'habitation		R <u>42</u>
Nombre de maisons		S <u>42</u>
Nombre d'établissements de population comptée à part		T <u>—</u>

J. U. 410089. [16022]

A Fremécourt, le 23 juin 1954

Certifié exact : le Maire,



Bondiau

A DÉPLIER, MAIS PAS COUPER